

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet objet de l'enquête publique consiste à l'aménagement de la RD5 entre Cournonsec et Montbazin, liaison entre Montbazin et la RD2, sur la commune de Montbazin.

Il sera procédé du lundi 25 septembre 2017 à 9h00 au mercredi 25 octobre 2017 à 18h00, soit pendant 31 jours consécutifs à une procédure d'enquête unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité.

Monsieur Vincent RABOT, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Frédéric ARRACHART, à la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire, Pôle routes et transports, Direction territoriale aire Métropolitaine Est Héraultaise ☎ 04 67 67 61 79, courriel farrachart@herault.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Montbazin – siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2017 à 9h00 au mercredi 25 octobre 2017 à 18h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet durant les jours et heures d'ouverture des bureaux :

- lundi, mardi et jeudi : 8h30 à 12h00 et 15h00 à 18h00
- mercredi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00
- vendredi : 8h30 à 12h00 et 15h00 à 17h00
- samedi de 9h00 à 12h00

ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Mairie de Montbazin
M. Vincent RABOT, commissaire enquêteur – RD5
Place de l'Église
34560 Montbazin

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Un site Internet comportant un registre dématérialisé est dédié à cette enquête. Le public, pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête et déposer ses observations et propositions par voie électronique du lundi 25 septembre à 9h00 au mercredi 25 octobre 2017 à 18h00, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-RD5-RD2-Montbazin>

Le commissaire enquêteur recevra les propositions et observations du public à la mairie de Montbazin aux dates et horaires suivants :

Date des permanences	Horaire des permanences
- Lundi 25 septembre 2017	de 9h00 à 12h00
- samedi 7 octobre 2017	de 9h00 à 12h00
- mercredi 25 octobre 2017	de 15h00 à 18h00

Durant l'enquête un poste informatique sera mis à la disposition du public, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault – bureau de l'environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et à la mairie de Montbazin, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique conjointe.

Ils seront également publiés sur le site Internet des services de l'État pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr ainsi que sur le site du Conseil Départemental de l'Hérault www.herault.fr/routes-transport et <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-RD5-RD2-Montbazin>

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.